

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Date de la convocation | 22 Novembre 2022 |
| Date de l'affichage | 23 Novembre 2022 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 30 |
| Nombre de votants | 33 |

2022 108 **Financement complémentaire du dispositif expérimental de lutte contre les violences intrafamiliales de l'agglomération lorientaise - dernier trimestre 2022**

Rapporteur : A. Buzaré

Le 28 mai 2021, le Conseil municipal a décidé de soutenir un dispositif expérimental de lutte contre les violences intrafamiliales dans l'agglomération lorientaise, aux côtés de l'Etat, du Département, de la CAF et des communes de Lorient Agglomération.

Le dispositif, dont la gestion a été confiée, suite à un appel à projet, au CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) associé à la Sauvegarde 56, comprend trois niveaux d'action :

- la coordination des dispositifs déjà présents sur le territoire ;

- le développement d'un réseau de référents « violences » de proximité (agent du pôle social et un élu pour Guidel)
- l'accueil des victimes dans un lieu ressource permettant une écoute individuelle et un accompagnement polyvalent. Ce lieu dénommé l'Ecoutille, a ouvert ses portes en octobre 2021.

Après 6 mois d'existence, un premier bilan a été établi – 60 personnes accueillies à l'Ecoutille, 24 accompagnements, 122 entretiens ...- qui a confirmé l'intérêt du dispositif tout en identifiant des points d'amélioration nécessaires pour son efficacité.

Les partenaires financeurs réunis en comité de pilotage proposent de privilégier le scénario d'évolution le plus étoffé proposé par le CIDFF pour la poursuite de l'expérimentation. Celui-ci prévoit notamment :

- le recrutement d'un travailleur ou d'une travailleuse sociale supplémentaire chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes,
- la mise en œuvre d'une permanence de l'association France Victimes 56,
- l'élargissement du dispositif aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Ce scénario nécessite une augmentation du budget annuel (de 100 000€ en 2021/22 à 203 000€ en 2023) ; il prévoit que 37,5% du financement sera apporté par les communes au prorata de leur nombre d'habitants, avec un élargissement aux 5 communes de Bellevue Blavet Océan Communauté qui ont souhaité s'associer au projet.

Sur ces bases, la contribution de Guidel pour l'année 2023 s'établirait à 3 969 €. Un projet de convention triennale (2023-2025) sera proposé prochainement sur la base de cette participation.

Pour l'année 2022, compte tenu de sa date de lancement en octobre 2021, un trimestre de fonctionnement du dispositif reste à financer sur la base du montant 2021 proratisé, soit 751 € pour Guidel.

L'Etat, la CAF et le Conseil Départemental prennent en charge le financement du second poste en travail social depuis septembre 2022. En 2023, l'ensemble des coûts supplémentaires seront répartis entre tous les financeurs.

La répartition prévisionnelle des financements est détaillée en annexe du présent bordereau.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'engagement de la commune pour le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles -CIDFF-
- d'approuver le montant de la participation de la Ville de Guidel à savoir :
 - ✓ pour le dernier trimestre 2022 : 751,00 €,
 - ✓ pour l'année 2023 : 3 969,00 €
- de désigner Madame Buzaré Arlette en tant que référente élue de ce dispositif.
- d'autoriser M. Le Maire à signer convention triennale à venir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des affaires sociales et de l'emploi du 11 octobre 2022

APPROUVE le renouvellement de l'engagement de la commune pour le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles -CIDFF-

APPROUVE le montant de la participation de la Ville de Guidel à savoir :

- pour le dernier trimestre 2022 : 751,00 €,
- pour l'année 2023 : 3 969,00 €

DESIGNE de Madame Buzaré Arlette en tant que référente élue de ce dispositif.

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention triennale à venir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

